SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 29 Septembre 2016

2016-45 MODIFICATION DU CADRE GENERAL DE LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille seize, le jeudi 29 septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 23 septembre 2016, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24 — **Délégués présents : 21**
Votants : 21

Titulaires présents :
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine

Titulaires absents :
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :
Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAIRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick MORICEAU, délégué du collège électoral de Grandlieu

Secrétaire de séance : Bernard MACE
Affichage le 30 septembre 2016

2016-45 MODIFICATION DU CADRE GENERAL DE LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

Par délibération n°2011-07 en date du 25 mai 2011, le comité syndical a approuvé le projet de modification des statuts du SYDELA qui portait notamment sur une extension des compétences en matière de maintenance des installations d'éclairage public.

Par délibération n°2012-05 en date du 6 mars 2012, le comité syndical a adopté le cadre général de la maintenance des installations en éclairage public en validant trois niveaux de maintenance au choix des collectivités, ainsi que les contributions financières qui seront réclamées aux collectivités adhérentes au titre de cette opération.

Compte tenu de l'accroissement de la durée de vie des sources de type LEDS, il est aujourd'hui nécessaire de délibérer afin de fixer un nouveau prix forfaitaire.

Le bureau a ainsi proposé aux élus du comité d'appliquer les forfaits de telle manière :
Forfait 1 : 4€ lampes et 3€ pour les leds
Forfait 2 : 18€ lampes et 13€ pour les leds
Forfait 3 : 26€ lampes et 22€ pour les leds

Il est également apparu nécessaire d'adapter le niveau 2 aux contraintes actuelles, ceci en permettant la réalisation de 3 visites, ainsi qu'un traitement du préventif en 4 phases avec un remplacement des sources à hauteur de 25% par an.

De même, la contribution aux frais de fonctionnement et à la réforme anti endommagement doit évoluer. Il est rappelé que la contribution aux frais de services et aux frais de gestion DT/DICT est actuellement de 2€ par foyer et de 4€ par armoire.

Par ailleurs, afin d'alléger la gestion administrative et financière, il est proposé une unique demande de contribution aux collectivités fixée en juin, plutôt que trimestriellement.

Après en avoir délibéré, le comité décide, à l'unanimité :

- De valider la nouvelle tarification des forfaits,
- D'approuver la modification proposée pour le niveau 2,
- De valider une contribution aux frais de services + frais de gestion DT/DICT à 3€ par foyer et 6€ par armoire,
- De valider une demande d'appel de fonds unique auprès des collectivités, fixée au mois de juin.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Bernard CLOUET

Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique
SYDELA